

77) E C R E T /) /° 509 /GPRD.

portant nomination d'un nouvel Administrateur
au Conseil d'Administration de la Banque Cen-
trale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

- VU l'Ordonnance n°1/GPRD. du 28 Octobre 1963, portant formation du
Gouvernement Provisoire de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62-136/PR/MFT du 19 Mars 1962 portant désignation
d'Administrateurs pour représenter la République du Dahomey au
Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de
l'Afrique de l'Ouest ;
- VU l'Accord de Coopération entre la République Française et les
Républiques Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine en date
du 12 Mai 1962 ;
- VU la Loi n°62-22 du 6 Juillet 1962 portant ratification dudit
accord ;
- VU le Décret n°354/PR/MFT/CAB. du 31 Août 1962 ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est nommé en qualité d'Administrateur titulaire pour
représenter la République du Dahomey au Conseil d'Administration de
la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- M. François APLOGAN, Commissaire Général au Plan, en rempla-
cement de M. Bertin BORNA.

ARTICLE 2. - Le Ministre d'Etat chargé des Finances et des Affaires
Economiques est chargé de l'exécution du présent décret qui sera
enregistré publié et communiqué partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 23 NOVEMBRE 1963



Colonel Christophe SOGLO

AMPLIATIONS :
Présidence 6
MEAE 15
MESP 5
DSP 1
SGG 4
JORD 1
BCEAO-PARIS 4
BCEAO-COTONOU 4